



## Informations Communales

### Janvier 2026

#### **Mairie de LONNY**

##### **Secrétariat de mairie :**

Le secrétariat de mairie sera fermé du mercredi 24 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026 inclus : **Réouverture le mercredi 7 janvier aux heures habituelles.**

##### **Ordures ménagères :**

Attention, la collecte des ordures ménagères prévu le jeudi 1<sup>er</sup> janvier est décalée au lendemain le vendredi 2 janvier 2026 (sortir les poubelles la veille au soir).

**La collecte des déchets du tri sélectif par SUEZ sera modifiée pour l'année 2026.**

**Le ramassage du tri sélectif aura lieu le lundi tous les 15 jours, à partir du 12 janvier** (sortir vos sacs la veille à partir de 19h).

Le ramassage des ordures ménagères sera sans modification. Soit le jeudi tous les 15 jours à partir du 15 janvier (sortir vos poubelles la veille à partir de 19h).

##### **Affouage sur pied :**

Le triage forestier de Renwez propose, pour les habitants de Lonny, des parts affouagères (environ 8 stères) au prix de 40 € la part. Les personnes intéressées doivent bien sûr résider sur la commune et être équipées d'un chauffage au bois.

Les inscriptions auront lieu à la mairie de Lonny le 7 et 9 janvier à l'aide d'un formulaire à compléter. Les personnes ayant bénéficié d'un lot lors de la précédente campagne d'affouage ne seront pas prioritaires. La distribution des lots se fera par tirage au sort, le mercredi 28 janvier de 15h à 18h en mairie de Renwez. La présence du futur affouagiste y est vivement souhaitée.

##### **Cérémonie des vœux à la population :**

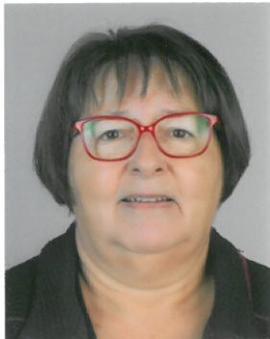
Le Dimanche 18 janvier 2026 à 11h aura lieu la cérémonie des vœux à la population. À cette occasion les talents de notre village seront mis à l'honneur. Les Lunaciennes et Lunaciens, quelque soit leur âge, s'étant particulièrement illustrés dans la pratique de leurs sports, activités culturelles ou professionnelles (niveau départemental minimum) sont invités à se faire connaître en mairie ou auprès de Madame Guillaume, adjointe chargé de la politique culturelle et événementielle, au 18 rue de la gare.

##### **Inscription sur les listes électorales pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2026 :**

Les personnes majeures de nationalité française ou européenne souhaitant s'inscrire sur les listes électorales de Lonny peuvent le faire en ligne jusqu'au 4 février 2026 sur le site suivant : [service-public.fr](http://service-public.fr). La démarche est également possible directement en mairie jusqu'au vendredi 6 février 2026. Le futur électeur devra fournir une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture internet, électricité, eau, OM, assurance habitation, feuille d'imposition).

## **Recensement de la population 2026 :**

Un recensement de la population de Lonny aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Cette enquête statistique est obligatoire et permet de déterminer la population officielle de notre commune. Votre participation est essentielle. C'est un devoir simple et utile. Il détermine les dotations de l'État en faveur de notre commune et permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.



Un agent recenseur a été désigné en la personne de Mme Pascale Singery qui vous remettra dans votre boîte aux lettres ou en main propre vos codes confidentiels vous permettant de vous recenser sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr). Vos réponses sont strictement confidentielles et seront transmises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée. L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu à la neutralité et au secret professionnel.

## **Bibliothèque Municipale :**

La bibliothèque municipale est un lieu de convivialité ouvert à tous les Lunaciens, lecteurs ou non lecteurs ayant envie de converser. Elle est ouverte les lundis de 16h30 à 18h30 hors vacances scolaires. Vous y trouverez romans, documentaires, albums, BD etc. L'inscription est gratuite et offre la possibilité de réserver les livres de la bibliothèque départementale, d'accéder à la médiathèque numérique et donc à des films récents en VOD et à la presse nationale et régionale en ligne. La bibliothèque est située dans l'ancienne école, rue de Laon, et l'accès s'effectue par la cour.

## **Site internet :**

La commune dispose d'un site internet <https://lonny.fr> compatible smartphone et tablette. Vous pouvez y retrouver les dernières informations communales, le calendrier de collecte des ordures ménagères ainsi que le bulletin d'inscription pour les parts affouagères etc. Ce site est mis régulièrement à jour, n'hésitez pas à le consulter.

## **Avis aux propriétaires de chiens :**

Depuis l'arrêté municipal du 18 avril 2016, tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse à l'intérieur de l'agglomération et ramasser les déjections sur les voies et espaces verts publics. De plus, les propriétaires de chiens en divagation risquent selon l'article R622-2 du code pénal une contravention de 2e classe (150 €) et sont pénalement responsables des accidents causés par leurs animaux.

Il est rappelé que les propriétaires de chiens ont le devoir de tout mettre en œuvre pour empêcher les aboiements de leur animal, de jour comme de nuit. Cela contribue au respect du voisinage.

**Mesdames et messieurs les conseillers municipaux et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour l'année 2026.**

Le Maire,

A handwritten signature of Mickaël LECLÈRE is on the left, and to its right is the circular town seal of Lonny. The seal features a central figure, possibly a saint, surrounded by text that reads "MAIRIE DE LONNY" and "L'Ardennais".

Mickaël LECLÈRE

**Permanences : MERCREDI et VENDREDI de 16 H à 18 H**

1 Place de la Mairie 08150 LONNY

Tél. 03.24.54.90.53

e-mail : [commune.lonny@wanadoo.fr](mailto:commune.lonny@wanadoo.fr)